

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°11 du 18 juin 2013



238 parcelles ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

## Stades

Dans la continuité de la semaine précédente, les conditions ont été très favorables à la pousse et 2 à 3 feuilles supplémentaires sont apparues.

Le stade moyen se situe aux alentours de 12 feuilles étalées. Dans les situations les plus précoces de Chardonnay et de Gamay en Saône et Loire et Côte d'Or, le début floraison est observé. Les parcelles les plus tardives se situent encore au stade 8-9 feuilles.



1ères fleurs (photo FREDON Bourgogne)

## Mildiou

### ➤ Situation au 17 juin

Les contaminations de la période du 08 au 10 juin ont terminé leur incubation.

Globalement, nous ne notons aucune évolution significative sur les 7 derniers jours. Tout au plus quelques nouvelles taches isolées sont notées très ponctuellement. Seuls 2 TNT du Beaujolais présentent une sortie de symptômes plus importante

*Information de dernière minute* : une sortie de taches de mildiou localement importante a été repérée ce matin par certains observateurs sur le secteur Sud Saône et Loire; nous apporterons plus d'informations dans notre prochain bulletin.

La pluie du 13 juin a pu entraîner de nouvelles contaminations qui débiteront leur expression à partir de jeudi.

### ➤ Analyse de risque

Alors que la floraison approche, la situation mildiou apparaît globalement saine dans une majorité de parcelles, dans lesquelles le risque mildiou peut toujours être considéré comme moyen.

Dans les situations où des taches sont présentes depuis la mi-mai, le risque demeure élevé. En effet, même si très peu de nouveaux symptômes ont été notés depuis un mois, le potentiel de sporulation des taches anciennes reste important.

La floraison marque le début de grande sensibilité des grappes à ce champignon.

## Oïdium

Cette maladie reste discrète et se limite pour l'instant à quelques taches isolées relevées dans seulement 6 parcelles du réseau dont 1 témoin non traité (fréquence max : 5% de feuilles touchées).

A stade équivalent, l'oïdium était décelé dans 31 parcelles en 2012 avec 2 situations où l'on notait déjà 40% de feuilles touchées.

Comme pour le mildiou, la vigne entre dans la grande période de sensibilité des grappes à l'oïdium.



### Pluies du 10 au 17 juin :

Le vignoble bourguignon a été concerné par un épisode pluvieux généralisé le 13 juin. Localement des pluies ont également été notées le 10 juin en Saône et Loire et le 16 juin dans l'Yonne. Les cumuls varient de 8 à 37 mm en Saône et Loire, de 7 à 22 mm en Côte d'Or et de 7 à 11 mm dans l'Yonne.

Hier soir, 10 à 15 mm supplémentaires ont été relevés dans l'Yonne.

### Prévisions du 19 au 24 juin :

Une dégradation orageuse est annoncée à partir de mercredi après-midi. Elle sera suivie d'une baisse des températures (20-22°C en maximales) et d'un temps mitigé.

## **Black-Rot**

On note également très peu d'évolution par rapport à la semaine dernière. Cette maladie est toujours présente sous forme de quelques taches isolées sur des parcelles régulièrement exposées à cette maladie.

## **Eutypiose**

135 parcelles ont été observées sur le réseau BSV. 71% des situations apparaissent indemnes de tout symptôme (80% en 2012). 26% des parcelles présentent entre 1 à 5% des pieds touchés.

La maladie est notée de façon un peu plus importante dans quelques vignes de Saône et Loire (valeur max de 14% sur 1 parcelle).

L'eutypiose reste globalement peu présente dans le vignoble bourguignon.

## **Vers de Grappe**

Comme cela était prévu, les glomérules commencent à être visibles. Les quelques observations réalisées hier montrent que les populations larvaires sont pour l'instant nulles à très limitées (au plus 13 glomérules pour 100 grappes dans une situation du Sud Côte de Beaune).

A l'exception des situations plus tardives, les comptages de glomérules pourront être réalisés dans le courant de la semaine prochaine.

Un bilan plus complet sera dressé dans les prochains bulletins.



*Premiers glomérules : pour l'instant, seuls quelques boutons floraux sont agglomérés  
(photo FREDON Bourgogne)*

## **Cicadelle Flavescence Dorée (FD)**

Nous rappelons qu'un site internet dédié à la Flavescence Dorée en Bourgogne est maintenant consultable avec des informations sur la maladie et l'organisation de la lutte au niveau régional :

[www.stop-flavescence-bourgogne.fr](http://www.stop-flavescence-bourgogne.fr)

### **➤ Comptages larvaires**

Les comptages de larves de cicadelle FD ont débuté en Côte d'Or et Saône et Loire. Un bilan sera dressé la semaine prochaine pour la Bourgogne. D'ores et déjà, les comptages confirment une présence généralisée de la cicadelle avec localement des populations très importantes qui dépassent 200 larves pour 100 feuilles. Dans les périmètres de lutte obligatoire Saône et Loire 2012, les premiers résultats révèlent par contre des infestations beaucoup plus faibles.



*Les feuilles de la base sont parfois très fortement colonisées par les larves de cicadelles FD  
(photo FREDON Bourgogne)*

### **➤ Rappel des dates d'intervention dans le cadre de la lutte obligatoire**

#### **\* Saône et Loire :**

En viticulture biologique, la première application interviendra cette semaine (17 au 21 juin). Elle sera suivie de 2 autres applications à 8 jours d'intervalle.

En viticulture conventionnelle, la première application sera positionnée la semaine prochaine (24 au 28 juin). Les dates des autres interventions seront précisées le moment venu.

Dans les situations plus tardives (Couchois, Hautes Côtes), l'application pourra être retardée de 3-4 jours.

## \* Côte d'Or :

Une seule application insecticide est obligatoire en 2013 sur les vignobles de Côte d'Or, ceux de l'Auxois et du Chatillonnais ne sont pas concernés par cette lutte obligatoire.

L'application insecticide doit être positionnée du 1<sup>er</sup> au 05 juillet, que ce soit en viticulture conventionnelle ou en viticulture biologique. Elle pourra être différée de 3 à 4 jours dans les situations plus tardives (Hautes Côtes).

Pour plus d'informations, reportez vous au message réglementaire inséré dans le précédent BSV

## Note Nationale Abeilles

***Les abeilles butinent, protégeons les !  
Respectez la réglementation « abeilles »  
et lisez attentivement la Note Nationale BSV sur les Abeilles jointe à ce bulletin***

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposées.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Prochain BSV : mardi 25 juin**

\*\*\*\*\*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.